

## Commune d'ESCOLIVES STE CAMILLE (Yonne)

### PROJET COMPTE RENDU

### RÉUNION de CONSEIL MUNICIPAL

DU 30 MARS 2015

L'an deux mil quinze, le trente mars à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi dans la salle habituelle de ses séances sous la présidence de Mme ALFARO Josette, Maire

**ÉTAIENT PRÉSENTS :** Mmes ALFARO Josette, BRAS Hélène, BILLOTTE Karine, MARCHAL Ambre et MM BIRTÉGUE Pascal, d'ANNOUX Bruno, HISQUIN Yvan, KUPRESKI Sacha, REGITZ Jean-Philippe, REGNART Mathieu et VANTHEEMSCHE Philippe

**ABSENTS EXCUSÉS :** BIZET Jean-François, BORGNAT Benjamin (pouvoir à HISQUIN Yvan), LUBRANO Eric (pouvoir à REGNART Mathieu), CLOP Anita (pouvoir à MARCHAL Ambre)

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** HISQUIN Yvan

#### **ORDRE DU JOUR :**

- I – TARIFS 2015 De l'EAU**
- II - TAUX D'IMPOSITION 2015**
- III - APPROBATION COMPTES ADMINISTRATIFS 2015 et AFFECTATION DES RÉSULTATS**
- IV - VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2015**
- V - PROGRAMME DE VOIRIE 2015**
- VI – QUESTIONS DIVERSES**

Mme le Maire procède à la lecture du compte rendu de réunion du 9 mars 2015 qui n'appelle aucun commentaire.

#### **I – TARIFS 2015 De l'EAU :**

Mme le Maire explique au conseil municipal qu'il faudra pour l'année prochaine qu'une commission examine les possibilités de variation des tarifs sur la consommation d'eau en fonction de forfaits établis sur une moyenne par tranche (composition des foyers).

Pour l'année en cours, les tarifs restent identiques à l'année précédente tant sur le prix du m<sup>3</sup> que sur les abonnements soit :

- M3 eau potable : ..... 1,52 € HT
- M3 eau assainie : ..... 0,98 € HT
- Abonnement compteur eau/an..... 63,26 € HT
- Forfait accès au réseau assainissement/an 31,50 € HT

Mme le Maire rappelle que la facturation est établie en deux fois, une facturation provisionnelle en mai, basée sur la consommation définitive de l'année précédente et une facturation définitive en novembre. Contrairement à l'année 2014, sur ces deux facturations, les taxes seront appliquées au prorata des mètres cubes facturés et la moitié des abonnements.

## **II – TAUX D'IMPOSITION 2015 :**

Mme le Maire explique au conseil, qu'il est difficile, à l'époque actuelle, de renforcer la pression sur les ménages en augmentant les impôts locaux, dans la mesure où les taux appliqués sur Escolives, et depuis l'intégration à la Communauté de Communes, sont dans l'ensemble élevés.

Aussi, après en avoir délibéré, le conseil municipal DÉCIDE de conserver les taux appliqués en 2013 et 2014 soient :

- Taxe d'habitation ..... 14,08 %
- Taxe foncière ..... 20,45 %
- Taxe foncière non bâti ..... 57,34 %

Les bases d'imposition sont à 300 € près, les mêmes qu'en 2014, ainsi, les produits seront identiques et permettent un équilibre du budget dans les mêmes proportions que l'année passée.

## **III – APPROBATION COMPTES ADMINISTRATIFS ET AFFECTATION DES RÉSULTATS :**

M Philippe VANTHEEMSCHE présente au conseil les comptes 2014

A) Budget Commune :

| SECTION        | DÉPENSES     | RECETTES     | Résultat 2014 | Excédent /Déficit 2013 | Report sur 2014 |
|----------------|--------------|--------------|---------------|------------------------|-----------------|
| Fonctionnement | 835 064,01€  | 873 399,16 € | + 38 335,15 € | + 114 527,11 €         | + 151 344,63 €  |
| Investissement | 267 698,40 € | 347 721,43 € | + 80 023,03 € | - 81 540,66 €          | - 1 517,63 €    |

Après en avoir délibéré, le conseil municipal DONNE son APPROBATION sur ce compte administratif et DECIDE d'affecter les résultats de la manière suivante :

a) l'Excédent de fonctionnement de 152 862,26 € est reporté comme suit :

- 1 517,63 € au compte 1068 en recettes de la section d'investissement du Budget Prévisionnel 2015 pour couvrir le déficit d'investissement 2014
- 151 344,63 € au chapitre 002 en recettes de la section de fonctionnement du BP 2015

b) Déficit d'investissement de 1 517,63 € reporté au chapitre 001 en dépenses de la section d'investissement du BP 2015

Le compte de gestion dressé pour l'exercice 2014, par le receveur municipal, visé et certifié

conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de la part du conseil municipal.

B) Budget Eau-Assainissement :

| SECTION        | DÉPENSES     | RECETTES     | Résultat 2014 | Résultat 2013 | Report sur 2015 |
|----------------|--------------|--------------|---------------|---------------|-----------------|
| Fonctionnement | 129 626,39 € | 201 280,99 € | 71 654,60 €   | - 53 051,93 € | 18 602 €        |
| Investissement | 48 250,21 €  | 73 469,36 €  | 25 219,15 €   | + 54 412,71 € | 79 631 €        |

Après en avoir délibéré, le conseil municipal DONNE son APPROBATION sur ce compte administratif et DECIDE d'affecter les résultats de la manière suivante :

a) Excédent de fonctionnement reporté de 18 602 € au chapitre 002 en recettes de la section de fonctionnement du BP 2015

b) Excédent d'investissement de 79 631 € € reporté au chapitre 002 en recettes de la section d'investissement du BP 2015

Le compte de gestion dressé pour l'exercice 2014, par le receveur municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de la part du conseil municipal.

#### **IV – VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2015 :**

Mme le Maire présente les budgets pour l'année 2015

- 1) **Budget du service « EAU ASSAINISSEMENT »** : la proposition de budget s'équilibre en dépenses et recettes pour les deux sections de la façon suivante :

| SECTION        | MONTANT          |
|----------------|------------------|
| EXPLOITATION   | <b>171 124 €</b> |
| INVESTISSEMENT | <b>163 181 €</b> |

La section d'investissement comprend la suite et fin du programme de diagnostic de la Station d'Épuration et des réseaux (y compris ceux de Jussy) ainsi que les travaux de raccordement eau potable et assainissement, 1<sup>ère</sup> tranche du lotissement Rue de Tourbenay à La Cour Barrée et lotissement Les Plantes à Escolives.

- 2) **Budget de la commune** : la proposition de budget s'équilibre en dépenses et recettes pour les deux sections de la façon suivante :

| SECTION        | MONTANT          |
|----------------|------------------|
| FONCTIONNEMENT | <b>976 494 €</b> |
| INVESTISSEMENT | <b>638 549 €</b> |

Les programmes d'investissement inscrits dans ce budget sont :

- Voirie communale et programme 1<sup>ère</sup> Tranche Rue de Tourbenay
- Amélioration site archéologique

- Amélioration Eclairage Public
- Local Technique
- Changement portes et fenêtres mairie (déjà effectué)
- Amélioration électricité locaux communaux

Après en avoir délibéré, le conseil municipal DONNE SON ACCORD sur ces budgets et mandate Mme le Maire pour les exécuter.

## **V – PROGRAMME DE VOIRIE 2015 :**

Suite aux commissions d'appel d'offre des 16 et 23 mars 2015 et à l'analyse effectuée par M DOIN du Conseil Général de l'Yonne, le conseil municipal VALIDE la décision prise par la dernière commission d'appel d'offre qui attribue le marché à la Société COLAS pour un montant HT de 24 700,87 € pour la tranche ferme et 31 170,40 € pour les tranches conditionnelles et mandate Mme le Maire pour la signature de tous les documents nécessaires.

## **VI – QUESTIONS DIVERSES :**

### A) Contrat Unique d'Insertion :

Le conseil municipal DONNE SON ACCORD pour l'emploi en CAE/CUI d'un nouvel agent polyvalent sur l'entretien des bâtiments communaux et l'entretien de l'environnement de la mairie à raison de 35 heures par semaine à compter du 23 mars 2015, rémunéré au SMIC horaire.

### B) Convention de mise à disposition de l'Educateur Sportif :

Le conseil municipal DONNE SON ACCORD et Mandate Mme le Maire pour la signature de la convention d'intervention de l'éducateur sportif de la CCPC dans le cadre des Nouvelles Activités Périscolaires pour un coût horaire de 21 € à raison d'une heure par semaine sur l'année scolaire 2014/2015, sachant que la CCPC prend en charge 50 % du montant de la dépense.

### C) Travaux d'Amélioration de l'Eclairage Public à La Cour Barrée :

M Pascal BIRTEGUE informe le conseil que des travaux d'amélioration de l'éclairage public sur La Cour Barrée sont prévus pour 2015 pour un montant HT à la charge de la commune de 3 071,46 € (montant total HT de 7 678,66 €)

Le conseil municipal DONNE SON ACCORD et mandate Mme le Maire pour la signature de la convention et toutes les pièces nécessaires.

### D) Embauche au Centre de Loisirs pour vacances de printemps :

1 CDD à raison de 35 heures par semaine rémunéré sur le 1<sup>er</sup> échelon de l'échelle 3 des animateurs – Stagiaire BAFA (prêté par Coulanges) et peut être un contrat CEE en fonction des effectifs

Le conseil municipal DONNE SON ACCORD sur ces embauches.

E) Travaux complémentaires Rue de Tourbenay:

Les travaux des premières habitations de la zone AU2 de la rue de Tourbenay à La Cour Barrée vont débuter. Les réseaux d'eau et d'assainissements vont être effectués par Eurovia. En plus de ces travaux il est nécessaire de passer le chemin à 8m de large en supprimant les talus, de renforcer la structure de la future voirie, et de mettre à niveau sur toute la longueur de la future rue. Ces travaux sont des travaux préparatoires à la future voirie. Ces travaux doivent être effectués en même temps que la pose des réseaux. La société Eurovia nous a fait parvenir un devis de 14 990,82 € HT

Après en avoir délibéré le conseil municipal donne son accord et charge Mme le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires.

D) Amélioration réseaux téléphonique au site archéologique:

M. KUPRESKI Sacha expose au conseil les problèmes rencontrés par les employés du site lors des communications téléphonique et en particulier le fait qu'il faille ouvrir la porte d'entrée pour que le réseau fonctionne. Afin d'améliorer la qualité de la réception téléphonique au site archéologique, il est prévu de déplacer la ligne ADSL de la maison de gardien vers l'accueil. L'entreprise Energitec présente un devis de travaux de 810 € HT soit 972 € TTC. Ce devis comprend le Pré-cablage ligne ADSL avec rebranchement et contrôle de fonctionnement. Le conseil municipal **DONNE SON ACCORD** pour la réalisation de ces travaux.

Prochaine réunion de conseil municipal le 16 Avril 2015 à 20h

Le Maire, Josette ALFARO